

DECRET N°2011-328 DU 02 AVRIL 2011

portant approbation du budget du Centre de
Perfectionnement du Personnel des
Entreprises (CPPE) pour l'exercice 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** le décret n°2008-320 du 19 mai 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du CPPE en sa séance du 28 octobre 2010 ;
- Vu** l'avis du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mars 2011.

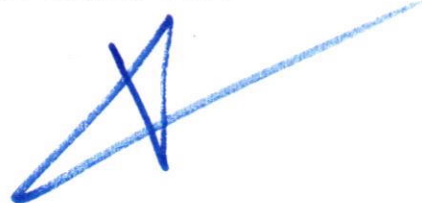
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises pour l'exercice 2011, tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

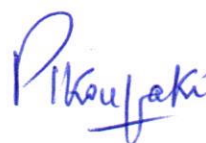
Fait à Cotonou, le 02 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



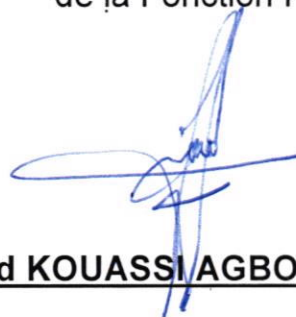
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUA

Le Ministre du Travail et
de la Fonction Publique,



Gérard KOUASSI AGBOKPANZO.

Ampliations: PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MECPPCAG : 4 - MEF : 4 - MTFP : 4 - AUTRES MINISTERES : 27 - SGG : 4 - DGAE-DGCPE : 2 - CPPE : 2 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 - BN-DAN-DLC : 3 - GCONB-DGCST-INSAE : 3 - CCIB : 1 - UAC-ENAM-FADESP : 3 - UNIPAR-FDSP : 2 - JO : 1. *g*

